


 PARTAGER  Facebook  Twitter  

 Mon compte 


 VOUS recherchez une collectivité attractive ?
Découvrez Plaine Vallée, une agglomération dynamique et ses opportunités de recrutement


ACCUEIL  ACTUALITÉ CULTURE  [Avignon 2018] Qu'est-ce qui fait courir les maires pour la culture ?

POLITIQUES CULTURELLES

[Avignon 2018] Qu'est-ce qui fait courir les maires pour la culture ?

Publié le 09/07/2018 • Par [Hélène Girard](#) • dans : [Actualité Culture](#), [France](#)



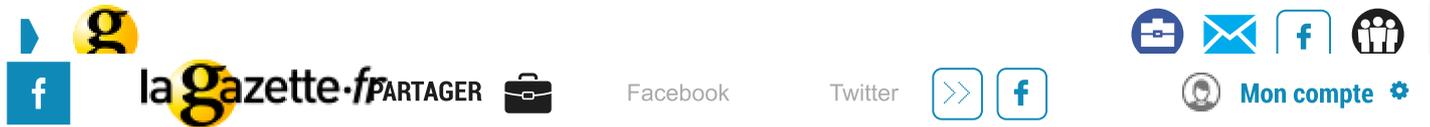
Salah Mansouri

Avec la culture, compétence facultative et partagée, les maires entretiennent une relation complexe. Pour la Gazette, le politologue Emmanuel Négrier, chercheur au CNRS (Université de Montpellier), analyse ce lien pour lequel, sur fond de politique publique, le facteur humain n'est jamais loin.

Le coup d'envoi du Festival d'Avignon 2018 a été donné le 6 juillet. Ce rendez-vous emblématique de la saison festivalière est aussi un temps fort des politiques culturelles, qui voit professionnels et élus participer à de nombreux débats organisés en marge des spectacles. L'occasion pour la Gazette de faire un point sur la relation que les maires entretiennent avec la culture, avec l'éclairage du politologue Emmanuel Négrier (chercheur au CNRS – CEPEL, Université de Montpellier).

Le rapport que les maires entretiennent avec la culture est-il une spécificité française ?

Même si nous manquons d'étude d'ensemble, notre cumul d'observations nous incite à répondre « oui ». Il existe une singularité française dans le rapport entre maire et culture, parce qu'il existe une singularité des maires, tout simplement.



de moins de 100 habitants. Et comme dans la plupart des pays, ce sont les communes qui, en France, assurent la gestion des équipements culturels de base. Les départements comptent encore, mais de plus en plus sous la forme de subventions, ainsi que les régions et l'État.

Le maintien d'une compétence générale à l'échelle municipale (et donc la nécessité pour les maires d'articuler un discours généraliste), conduit logiquement un plus grand nombre d'acteurs publics locaux que dans d'autres pays à être concernés par la politique culturelle.

Évidemment, il faut tenir compte de l'extrême hétérogénéité de ce groupe social des maires de France. Entre les métropolitains, qui se projettent dans leurs inaugurations d'Arena en partenariat public-privé et s'identifient aux artistes à la tête de leurs centres dramatiques, et les petits maires, qui font des pieds et des mains pour que leur commune fasse partie de la programmation théâtrale itinérante de la communauté de communes de moins de 10 000 habitants, il y a un immense écart, même s'il existe une comparable sensibilité à la culture comme objet légitime d'intervention publique.

Enfin, une dernière singularité se situe dans le regard que porte l'État sur la question. Longtemps, il a privilégié les villes et leurs maires dans la construction de sa légitimité territoriale. Les communes étaient ses bonnes élèves, même si de plus en plus récalcitrantes à se plier à ses préférences esthétiques et procédurales. Cette bienveillance de « patron », recyclée en « partenariat », s'est étendue aux intercommunalités. Et là se situe la nouvelle problématique des maires face à la culture : ils sont parties prenantes d'un destin qui les dépasse.

Certains regrettent le temps du plénipotentiaire démuné d'hier ; d'autres voient dans l'intercommunalité leur nouvel horizon de puissance. Entre les deux, et à l'appui de coopérations multi-niveaux, se trouvent les leviers d'une nouvelle politique culturelle démocratique. Nous pensons donc que sa spécificité il y a, elle se trouve dans ces contraintes et ces opportunités « systémiques », et non dans une quelconque essence culturelle française des maires.

Le temps où l'on comparait la culture à la « danseuse du maire » semble bel et bien révolu. Qu'en pensez-vous ?

Je me souviens du discours d'un élu puissant du sud de la France qui, après avoir annoncé une augmentation plus que conséquente du budget de la culture de sa



la Gazette.fr PARTAGER



Facebook

Twitter



Mon compte



sensibilité aux potentiels de développement que l'action culturelle pouvait avoir sur son territoire, dépourvu qu'il était de ressources industrielles. Le paradoxe de la danseuse est là. En dépit d'une certaine conversion utilitariste des maires à l'égard de la culture, ce domaine se plie mal à la rationalité néo-managériale ambiante.

Comment expliquer ce paradoxe ?

Soulignons deux choses pour comprendre ce paradoxe. La première est que la culture est, avec le sport, le domaine où la densité de la vie associative est la plus forte. Qui serait assez fou pour se lier les mains dans un secteur aussi pourvoyeur de légitimité ? La seconde est que la culture est sans doute le domaine où l'élu peut asseoir le plus facilement sa vision du monde. Allez faire baisser un taux de chômage en un mandat, quand tout dépend de tellement plus haut que vous ! En revanche, une nouvelle orientation du festival de rue, l'inauguration d'une médiathèque, une exposition de renom sont du domaine du possible, même si ce « possible » est pour partie symbolique, ou précisément parce qu'il est symbolique.

La nouveauté de ces dernières années, cependant, est celle de la prise de distance de certains élus à l'égard de cette « ardente obligation » culturelle. Et cela pour des raisons très différentes.

Il y a bien sûr le cas des collectivités qui se sont choisies des majorités d'extrême-droite, avec pour corollaire le retour à une politisation de la culture d'un autre âge, d'un autre horizon.

Il y a aussi le cas des communes, et pas seulement les communes exsangues, qui ne voient d'autre choix aujourd'hui que de se défaire, au profit de l'intercommunalité, demain peut-être du privé, ou de la friche – des biens culturels publics dont ils ont hérité.

Il y a aussi ces élus qui estiment détenir seuls la « vérité » du secteur, des attentes de leur population, souvent après avoir été eux-mêmes un acteur culturel. Leur trop grande proximité avec d'anciennes fonctions met ces élus en porte-à-faux, et en difficulté, à l'heure de construire une politique d'intérêt général. Mais, à droite comme à gauche, chacun s'accorde à considérer qu'il est préférable d'être en présence d'un élu concerné au risque de [l'ingérence](#), que d'une telle indifférence qu'on le supplierait presque de vous instrumentaliser.



CC0 via pxhere

Compte tenu du fait que la culture reste une compétence partagée, de la montée en puissance de l'intercommunalité et du fait métropolitain, comment expliquer que la figure du maire porte-drapeau de la politique culturelle territoriale reste forte ?

Parce que l'identification du maire à la culture est non seulement constitutive de légitimité et de symbolisation d'un mandat, comme on l'a vu, mais elle est aussi, dans les phases de transition territoriale cruciales que vous évoquez, un puissant levier existentiel. En dehors des élus qui sont bien contents, parfois, de se débarrasser d'équipements ou de festivals correspondant à un mandat précédent et adverse, le discours de la perte de « notre » culture, même si cette perte est largement fantasmée, reste politiquement payant. Il en dit beaucoup sur la nature du moment intercommunal : nous n'avons pas franchi, sauf rares exceptions localisées, le seuil de légitimité qui consiste à conférer à des autorités supra-communales les clefs d'une politique culturelle.

Il faut d'ailleurs souligner que ces affaires culturelles, à l'échelle municipale, sont des histoires humaines, faites de vieilles oppositions transformées en complicités – souvent entre artistes de gauche et politiques de droite – de scepticismes réciproques en

La [FNCC fait état](#) d'une espèce de consensus mou autour des politiques culturelles, qui conduirait à un risque d'uniformisation des postures des maires par rapport à la culture. Partagez-vous ce constat ?

L'entrée en lice d'administrateurs généralistes – le fameux modèle « INET » – qui voient la culture comme un secteur comme les autres, là où le moindre acteur culturel est convaincu d'être en terrain d'exception, laisse percevoir d'évidentes tendances à la standardisation. Mais ces instruments managériaux ne valent que ce que les élus leur accordent de légitimité. Ils peuvent aussi bien être des leviers de politiques culturelles ambitieuses, où l'administrateur potentialise un projet politique, que leur cimetière.

Pour différencier les deux, il est aisé de voir que ce n'est pas d'abord le management le problème, mais le politique. Ceux qui déplorent la standardisation des politiques culturelles sont aussi ceux qui ont perdu la foi dans leur capacité politique, et la vision claire de leur contingence territoriale.

Cette idée d'une standardisation de politiques culturelles molles est un retour ironique sur une histoire de plus de 30 ans. En signant « Le jeu du catalogue » en 1984, Ehrard Friedberg et Philippe Urfalino ⁽¹⁾ prophétisaient déjà, sous l'ombre portée de l'État, une certaine standardisation des politiques culturelles. Cela n'est pas plus valable (et pas moins) aujourd'hui qu'hier. Les processus d'imitation et de distinction restent à l'œuvre. Leur dosage est un dilemme politique constant.



Nombre de maires admettent qu'il y a beaucoup d'affectif dans leurs relations avec les artistes. N'est-ce pas finalement le rôle du directeur des affaires culturelles (DAC) de remettre un peu de rationalité dans cette relation, en tant qu'intermédiaire entre le maire et l'artiste ?

Il y a dans cette interaction de multiples aspects : séduction, manipulation, désarroi, trahison, retour en grâce, confusion des genres, sensation de puissance, sentiment d'abandon. L'artiste et le prince occupent tour à tour ces rôles.

La chronique de ces relations, c'est en effet une comédie humaine qui repose sur un échange politique implicite. Pour les uns, il s'agit de faire de la politique avec la culture. Pour les autres, il s'agit de faire de la culture avec la politique. Cet échange est truffé de passions, d'arbitraires, de prises de risques, de quête d'absolu. Y a-t-il un point d'équilibre dans cette balance, dont le DAC serait le trébuchet ? Je l'ignore. On sait qu'il ou elle est dans la médiation. Mais la médiation, c'est l'intelligence de toutes les intentionnalités, pas l'équilibre des forces. Et elle n'opère pas en opposant la raison et les émotions, mais en opérant une fusion, toujours provisoire, entre les deux.

Même le DAC le plus apparemment procédural est mû, à sa façon, par les passions. Et rien ne garantit qu'il se tienne à équidistance de ce couple aussi nécessaire qu'impossible de l'élu(e) et de l'artiste.



la Gazette.fr

PARTAGER



Facebook

Twitter



Mon compte

Culture de la Gazette

THÈMES ABORDÉS

[Collectivités territoriales](#)[Politiques culturelles](#)

Notes



Note 01 - ouvrage publié par le [Centre de sociologie des organisations](#) et édité par la Documentation française, en 1984 - [Retour au texte](#)

**RÉAGIR À CET ARTICLE**

NOS OFFRES D'EMPLOI



MORGAN PHILIPS HUDSON

Responsable du service Infrastructures SI H/F

QUIMPER

SORBONNE UNIVERSITÉ

Chargé de formation F/H (réf. FDL38)

PARIS

 **TOUTES LES OFFRES D'EMPLOI**

Suivez la Gazette



[Tout savoir sur la Gazette](#)

[Contacts](#)

[Mentions légales](#)

[Abonnement - Pack Info](#)



Collectivités territoriales,
structures parapubliques

À VOS CÔTÉS POUR GÉRER
L'ENSEMBLE DE VOS RISQUES



sofaxis
L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL